

CERTIFICAT MÉDICAL/QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

POUR LES LICENCIÉS MAJEURS (LOISIRS ET COMPÉTITEURS NIVEAU FÉDÉRAL)



- 1/ Certificat médical obligatoire DATÉ DE MOINS DE 6 MOIS AU MOMENT DE L'INSCRIPTION
- 2/ Pour les loisirs : mention « NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU SPORT/DE LA GYMNASTIQUE »
- 3/ Pour les compétiteurs niveau fédéral : mention « non contre-indication à la pratique du sport (en général) ou de la gymnastique EN COMPÉTITION ».
- 4/ Certificat médical valable 3 ANS.

POUR LES LICENCIÉS MINEURS (LOISIRS ET COMPÉTITEURS NIVEAU FÉDÉRAL)

Pas de certificat médical obligatoire, remplacé par un QUESTIONNAIRE DE SANTÉ + ATTESTATION

- Réponse NON à toutes les questions : ATTESTATION À COMPLÉTER ET À SIGNER. A conserver.
- Réponse OUI à une question : CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE
 - avec mention « NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE LA GYMNASTIQUE » pour les licenciés loisir.
 - avec mention « NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE LA GYMNASTIQUE EN COMPÉTITION » pour les licenciés compétiteurs niveau Fédéral.

POUR LES LICENCIÉS MINEURS ET MAJEURS COMPÉTITEURS NIVEAUX PERFORMANCE ET ÉLITE

- 1/ Certificat médical obligatoire DATÉ DE MOINS DE 2 MOIS AU MOMENT DE L'INSCRIPTION
- 2/ Mention « NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE LA GYMNASTIQUE EN COMPÉTITION ».